PRÉVENTION DES INCENDIES

Meurtrie par les incendies de Mostuéjouls et Comprégnac, la Communauté de communes prend part au Plan de massif DFCI, un outil essentiel pour la gestion et la prévention des incendies de forêt. Pour accompagner les Obligations légales de débroussaillement (OLD), des agents sont à disposition des habitants.

Le Plan de massif DFCI

Le Plan de massif DFCI du Parc naturel régional des Grands Causses est un outil essentiel pour la gestion et la prévention des incendies de forêt. Il permet une coordination efficace des efforts en identifiant et en améliorant les infrastructures existantes, telles que les pistes DFCI, et en créant de nouvelles installations comme des points d'eau stratégiques. En outre, il assure la légalité et la pérennité des actions entreprises grâce à un cadre juridique solide. Ce plan est donc un élément clé pour protéger les massifs et les écosystèmes forestiers contre les risques d'incendie.

Le suivi et la gestion post incendie à Mostuéjouls

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les obligations légales de débroussaillement, stipulées par arrêté préfectoral, visent à protéger les habitations face aux feux de forêt et à freiner la propagation des incendies.

Le **débroussaillement** (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Suis-je concerné ?

Dans la Communauté de communes, elle s'applique à
un zonage
précis vous pouvez vérifier si votre terrain est concerné.

La Com'com vous accompagne

Un agent de médiation accompagne les habitants et les conseille sur site afin de les conseiller sur les travaux indispensables. **Prenez rendez-vous avec lui au 05.65.59.50.68**

Téléchargez le dépliant sur les Obligations légales de débroussaillement (OLD)